



## **NOTE DE PRESENTATION DU BP 2026**

L'article 107 de la loi NOTRe est venu compléter les dispositions de l'article L.2313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales en précisant : « Une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif et au compte financier unique afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux. »

Cette note présente donc les principales informations et évolutions du budget primitif 2026 de la commune.

Le budget 2026 a été voté le 08 avril 2026 par le Conseil municipal. Il peut être consulté sur simple demande aux jours et heures d'ouverture de la mairie.

### **Section investissement :**

La section investissement est liée aux projets de la commune à moyen ou long terme.

OPERATIONS	DEPENSES		RECETTES			
	Restes à réaliser N-1	NOUVELLES PROPOSITIONS AU BUDGET	Prélèvement Besoin de financement	Subventions	Affectation	
<b>62- Frais doc urbanisme</b>	1 777,20	<b>1 777,20</b>	-	-	1 777,20	
<b>76- Mairie voirie salles</b>						
Eclairage de Noël		<b>5 000,00</b>	-		5 000,00	
travaux salle polyvalente		<b>30 000,00</b>			30 000,00	
travaux de réfection des trottoirs	59 688,70	<b>59 688,70</b>			59 688,70	
Tronçonneuse	311,30	<b>311,30</b>			311,30	
Entrées charretières et réfection face au 35 rue du petit crédit				5 879,00	- 5 879,00	
<b>77- Gîte</b>				<b>30 946,13</b>	- 30 946,13	
<b>89- Geothermie</b>				<b>6 063,36</b>	- 6 063,36	
				<b>29 633,56</b>	- 29 633,56	
<b>95 -Couverture du terrain multisports</b>						
Travaux de couverture	375 751,20	<b>375 751,20</b>		66 121,00	309 630,20	
<b>96 -Vidéoprotection</b>						
Etudes		<b>7 000,00</b>			7 000,00	
<b>97 -Panneaux photovoltaïques</b>		<b>30 000,00</b>			30 000,00	
<b>TOTAL</b>	<b>437 528,40</b>	<b>509 528,40</b>		<b>138 643,05</b>	<b>370 885,35</b>	<b>(RAR)</b>
FCTVA						
TAXE AMENAGEMENT						
EXCEDENT R001				<b>356 653,85</b>	- 356 653,85	
AFFECTATION 1068					14231,50	
<b>TOTAL</b>		<b>509 528,40</b>	-	495 296,90	<b>14231,50</b>	<b>509 528,40</b>

021

1068

**En dépenses** : il s'agit des dépenses prévues faisant varier durablement la valeur ou la consistance du patrimoine de la collectivité :

- Projet de travaux de couverture et d'éclairage du terrain de sport, coût estimé : 375 751.20 € ttc
- Projet d'installation de panneaux photovoltaïques : 30 000 € ttc
- Etude pour l'installation de la vidéo protection : 7 000.00 € ttc
- Divers travaux de réfection de la salle polyvalente : 30 000 € ttc
- Remise en état des trottoirs (mise en œuvre de cailloux en grès de pernes) : 59 688.70€ ttc

**En recettes** : il s'agit des recettes dites patrimoniales telles que les recettes perçues en lien avec les permis de construire (taxe aménagement) et les subventions d'investissement perçues en lien avec les projets d'investissement retenus :

-Les travaux de géothermie sont terminés, cependant, il reste à percevoir les soldes des subventions octroyées (DSIL, Adème) pour un montant total de : 35 696.92 € ;  
 -Les travaux du gîte sont terminés, il reste 30 946.13 € de subvention à percevoir.  
 -Pour les travaux de couverture du terrain multisports, diverses demandes de subventions sont en cours d’instruction (la région est sollicitée au titre de l’ESAL, l’état au titre de la DETR2026) ;  
 -La reprise du résultat excédentaire de clôture en investissement de 356 653.85 € est destiné à couvrir les restes à réaliser d’un montant de 370 885.35 €.  
 Nous avons donc un besoin de financement de 14 231.50 € (370 885.35 – 356 653.85), Il est donc nécessaire d’affecter 14 231.50 € au compte 1068.

Le montant total des dépenses prévu en investissement est de 509 528.40 €, idem en recettes.

Il n’y a pas de recours à l’emprunt.

Section fonctionnement :

Dépenses			Recettes		
Chap/Cpte	Nature	Montant	Compte	Nature	Montant
011/60	Achats et var.stocks	90 100,00	70	Vente prod.fab.,prest.	129 200,00
011/61	Services extérieurs	48 500,00	71	Productions stockées	-
011/62	Autres services ext.	30 000,00	72	Produits immobilisés	-
011/635	Impôts taxes et vers. (635)	1 800,00	73	Impôts et taxes	68 964,00
012/64	Charges de personnel et 633	259 100,00	731	Fiscalité locale	314 556,00
014 /739	Reversement attrib comp cea	4 433,00	74	Dotations.sub.,Partici.	157 864,00
65	Autres charges gestion	103 250,00	75	Autres prod.gest.cour.	15 450,00
66	Charges financières	-	76	Produits financiers	-
67	Charges exception.	1 000,00	77	Produits exceptionnelles	-
23	Virement à sect. Invest.	-	R002	Excédent fonct reporté	1 048 530,19
011/60	Achats fournitures(6068)	1 199 281,19	6419	Réduction charges	2 900,00
	<b>TOTAL</b>	<b>1 737 464,19</b>		<b>TOTAL</b>	<b>1 737 464,19</b>

-Les dépenses de fonctionnement sont constituées par les rémunérations du personnel municipal, l’entretien et la consommation des bâtiments communaux, les achats de matières premières et de fournitures, les prestations de services effectuées, les subventions versées aux associations...  
 -Les recettes de fonctionnement correspondent aux sommes encaissées au titre des prestations fournies à la population, aux impôts locaux, aux dotations versées par l’Etat, à diverses subventions et au report de l’excédent de fonctionnement 2025 soit 1 048 530.19 € (R002).  
 La section fonctionnement s’équilibre pour un montant de 1 737 464.19 €, équivalent en dépenses et en recettes.

Les taux de fiscalité proposés au vote pour l'année 2026 sont les suivants :

Taxe foncière bâtie (TFB)	41.35 %	
Taxe foncière non bâties (TFNB)	60.52 %	
Taxe d'habitation sur les résidence secondaires (THRS)		19.11 %

Il n'y a pas eu d'augmentation de ces taux depuis 19 ans.

La dotation globale de fonctionnement et les ressources fiscales sont présumés rester stables.

Fait à Loffre, le 26 mars 2026

Le Maire,

Eric GOUY

